











Rallye de la Réunion • Région Réunion

26, 27 ET 28 JUILLET 2019



















































Président

Trésorière Adjointe





### **COMITE D'HONNEUR**

M. Didier ROBERT
 M. Cyril MELCHIOR
 Président du Conseil Régional de la Réunion
 Président du Conseil Départemental de la Réunion

M. Gilbert ANNETTE Maire de Saint-Denis M. Michel FONTAINE Maire de Saint-Pierre M. Bruno DOMEN Maire de Saint-Leu M. Maurice GIRONCEL Maire de Sainte-Suzanne M. Jean-Claude LACOUTURE Maire de L'Étang-Salé M<sup>me</sup> Vanessa MIRANVILLE Maire de La Possession M. Patrick MALET Maire de Saint-Louis M. Daniel PAUSE Maire de Trois-Bassins M. Joseph SINIMALE Maire de Saint-Paul M. André TIEN AH KOON Maire du Tampon M. Michel VERGOZ Maire de Sainte-Rose

M. Nicolas DESCHAUX

Président de la Fédération Française du Sport Automobile

M. Jean Pierre OLLIVIER

Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

M. Denis ANTOU Président-Délégué de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

### **COMITE D'ORGANISATION**

M. André LATCHOUMANE

M<sup>me</sup> Sophie MAUVE-DULAC

M. Jean Fred MAUVE

M. Christian DULAC

Vice - Présidente

Vice - Président

Trésorier

M<sup>me</sup> Sylvie LATCHOUMANE

M<sup>me</sup> Muriel RAJOEL Secrétaire

M<sup>me</sup> Bettina LEBEAU Secrétaire Adjointe

Membres: M. Loïc BERTILLE – M. Frédéric BLAND - M. Didier CODY – M. Kenny CODY - M. Clément DIJOUX M. Edward DULAC - M. Jean-Roland GAUD - M. Bernard LAURET - M. Mamisoa RAJOEL – M<sup>lle</sup> Stéphanie RAJOEL

M. Olivier RAMDIALE - M. Julien THERMEA - M<sup>me</sup> Julie SIDIOT - M<sup>me</sup> Béatrice TRICARD

### <u>REMERCIEMENTS</u>

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires : La Région Réunion

Le Département de la Réunion

Peugeot - Caillé

**NTR Transport - Livraisons** 

**KYB Amortisseurs CLAS Garage Solutions** 

Total

La Municipalité de Saint Denis La Municipalité de Saint-Pierre La Municipalité de Saint-Paul

Ainsi que les municipalités des Communes de :

Etang-Salé, La Possession, Saint-Leu, Saint-Louis, Sainte Rose, Sainte-Suzanne, Le Tampon et Trois-Bassins

La Préfecture et les Sous Préfectures de la Réunion

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction du Parc National de la Réunion

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite, Audiovisuelle et Numérique

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association JAP974

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur coopération















### PALMARES DE L'EPREUVE

1969: Maurice PAYET - Jean Paul PAYET 1971: Jean Claude CASTELNEAU - Claude HILY 1972: Jean Pierre NICOLAS - Jean TODT 1973: Jean Pierre NICOLAS – Claude ROURE 1974: Maurice LALLEMAND - Alain GUENIN 1975 : Jean Pierre BELTOISE - Jean Pierre AUJOULET 1976: Jean RAGNOTTI - Jean Pierre AUJOULET 1977: Hervé KNAPICK - Marceau RIVIERE 1978: Jean Louis CLARR - Ibrahim BANGUI 1979: Tony RICQUEBOURG - Marceau RIVIERE 1980: Idriss AFFEJEE - Abdoul AFFEJEE 1981: Bernard BEGUIN - Philip OZOUX 1982 : Jean RAGNOTTI - Jean Marc ANDRIE 1983: Massoum DINDAR - José PEYOU 1984: Jacques THING-LEO – Jean Claude GARANGEAT 1985 : Dominique de MEYER – Jacques LIONS 1986 : Jean Pierre BALLET - Philip OZOUX 1987: Dominique de MEYER - Jean Roland GAUD 1988: Tony RICQUEBOURG - Denis ANTOU 1989: Sabir GANY - Idriss GANY 1990 : Bernard BEGUIN - Philip OZOUX 1991 : Alain OREILLE - Albert NEYRON 1992: Alain OREILLE - Jean Marc ANDRIE 1993: Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER 1994: Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER 1995: Alain OREILLE - Jack BOYERE 1996: Didier AURIOL - Jean Marc ANDRIE 1997 : Jean Claude CHAUSSALET – Jean François COUDERC

1998 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT 1999: Olivier PAYET - Valérie GANGNANT 2000: Malik UNIA - Gilles STASICA 2001: Sébastien LOEB - Daniel ELENA

2002: Sabir GANY - Zakaria OMARJEE 2003 : FIA - Pascal ARDOUIN - Christian PARIS

2004: FIA - David GRONDIN - Didier BENARD

2005: Pascal ARDOUIN - Christian PARIS 2006: Pascal ARDOUIN - Christian PARIS 2007: Tony RICQUEBOURG – Christian PAUSE 2008: Farouk MOULLAN – Abdoul PATEL 2009: Malik UNIA - Jean Diony LAVAL

2010: Olivier PAYET - Hamza MOGALIA 2011: Olivier PAYET - Hamza MOGALIA 2012: Samuel BELLON - Christophe TONRU 2013: Samuel BELLON - Christophe TONRU

2014: Stéphane SAM-CAW-FREVE - Margaux TEYSSEDRE 2015: Stéphane SAM-CAW-FREVE - Margaux TEYSSEDRE 2016: Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSEDRE

2017: Jean-Marie CUOQ - Christophe TONRU

2018: Thierry LAW-LONG - Jean-François LAW-MAN-TOO 2e Farouk MOULLAN – Abdourahmane VIADERE 3e Jean DELAUNAY - Erick DELAUNAY

**SIMCA 1200 S** PORSCHE 911 **RENAULT 12 Gordini ALPINE RENAULT 1600 ALPINE RENAULT 1800 ALPINE RENAULT 1800 ALPINE RENAULT 1800 OPEL Kadett GT/E** OPEL Kadett GT/E OPEL Kadett GT/E FORD Escort 2000 RS PORSCHE 911 SC **RENAULT 5 Turbo OPEL Ascona 400 RENAULT 5 Turbo** 

PORSCHE 911 SC BMW M3

**RENAULT 5 Turbo** 

PEUGEOT 205 T16

**RENAULT 5 Turbo Maxi** 

**FORD Sierra Cosworth RENAULT Clio 16 S** RENAULT Clio 16 S **RENAULT Clio Williams RENAULT Clio Williams RENAULT Clio Maxi** TOYOTA Célica

PEUGEOT 306 Maxi PEUGEOT 306 Maxi PEUGEOT 306 Maxi TOYOTA Célica

**CITROEN Xsara Kit-Car PEUGEOT 306 Maxi** PEUGEOT 206 S16 CITROEN C2 S1600 PEUGEOT 206 WRC PEUGEOT 206 WRC RENAULT Mégane KC **FORD Escort Cosworth** PEUGEOT 207 S2000 FIAT Punto S2000

FIAT Punto S2000 **PEUGEOT 207 S2000 PEUGEOT 207 S2000** PEUGEOT 206 WRC PEUGEOT 206 WRC PEUGEOT 206 WRC CITROËN C4 WRC SKODA Fabia R5 SKODA Fabia R5 **PEUGEOT 207 S2000** 















# **REGLEMENT SPORTIF**

## **SOMMAIRE**

Programme du Rallye	Page 4
1 – ORGANISATION	
1.1 Officiels	Page 5
1.2P Eligibilité	Page 6
1.3P Vérifications	Page 6
2. ASSURANCES	Page 6
3. CONCURRENTS et PILOTES	Page 6
3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions	Page 6
3.2 Equipages	Page 6
3.3 Ordre de Départ	Page 7
4. VOITURES et EQUIPEMENTS	Page 7
4.1 Voitures Autorisées	•
4.2 Pneumatiques	Page 7
4.3 Assistance	Page 8
4.8 Extincteurs	Page 8
5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE	Page 8
6. SITES et INFRASTRUCTURES	Page 8
6.1 Descriptions	Page 8
6.2 Reconnaissances	Page 9
7. DEROULEMENT DU RALLYE	Page 9
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles	Page 9
7.3.17 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2	Page 9
8. RECLAMATIONS - APPELS	Page 10
9. CLASSEMENTS	Page 10
10. PRIX	Page 10
<u>ANNEXES</u>	
1 - ITINERAIRES	Pages 11 à 13
2 - NUMEROS et PUBLICITE	Page 14
3 - SIGNALISATION DES CONTROLES	Page 15
4 - SECURITE	Pages 16-17















### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : Jeudi 27 Juin 2019

Ouverture des engagements : Jeudi 27 Juin 2019

Clôture des engagements : Lundi 15 Juillet 2019 à 20h00

Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-book): Vendredi 19 Juillet 2019

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 20 Juillet 2019 de 14h à 22h Dimanche 21 Juillet 2019 de 14h à 22h Mardi 23 Juillet 2019 de 14h à 22h Mercredi 24 Juillet 2019 de 14h à 22h

Séance de Mise au Point (facultative) : Jeudi 25 Juillet 2019 de 9h à 16h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 26 Juillet 2019 de 7h30 à 15h30

Lieu: Stade Jean Ivoula – Sainte Clotilde

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 26 Juillet 2019 de 9h00 à 16h00

**Lieu**: Place du 20 Décembre – Saint-Denis

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 26 Juillet 2019 à 14h30 Lieu : PC Course – Maison de la NRL – Avenue de la Victoire – Saint-Denis

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 26 Juillet 2019 à 16h30

Lieu : PC Course et Parc Fermé de Départ

Publication des heures et ordre de départ de la 1ère Etape : Vendredi 26 Juillet 2019 à 16h30

Lieu : PC Course et Parc Fermé de Départ

Briefing oral des pilotes : Vendredi 26 Juillet 2019 à 18h00 au Parc Fermé de Départ

Départ de la 1<sup>ère</sup> Etape : Vendredi 26 Juillet 2019 à 18h30 – Place du 20 Décembre – Saint-Denis Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape : Vendredi 26 Juillet 2019 à 23h14 – Place du 20 Décembre – Saint-Denis

Publication du classement de la 1ère Etape : Samedi 27 Juillet 2019 à 7h30

Publication des heures et ordre de départ de la 2ème Etape : Samedi 27 Juillet 2019 à 7h30

Lieu: PC Course et Parc Fermé – St-Denis

Départ de la 2ème Etape : Samedi 27 Juillet 2019 à 9h30 - Place du 20 Décembre - Saint-Denis

Arrivée de la 2ème Etape : Samedi 27 Juillet 2019 à 19h10 – Port de Plaisance « Lislet Geoffroy » - St-Pierre

Publication du classement de la 2ème Etape : Dimanche 28 Juillet 2019 à 7h30

Publication des heures et ordre de départ de la 3ème Etape : Dimanche 28 Juillet 2019 à 7h30

**Lieu**: PC Course et Parc Fermé – St-Pierre

Départ de la 3ème Etape: Dimanche 28 Juillet 2019 à 9h30 - Port de Plaisance « Lislet Geoffroy » - St-Pierre

Arrivée de la 3ème Etape: Dimanche 28 Juillet 2019 à 15h13 - Place du 20 Décembre - Saint-Denis

**Vérifications finales** : Dimanche 28 Juillet 2019 à 15h45 **Lieu** : Garage Joël Technic Auto – La Mare – Sainte Marie

Publication des résultats provisoires : Dimanche 28 Juillet 2019 à partir de 16h30

**Lieu** : PC Course et Parc Fermé

Publication des résultats finaux du Rallye: Dimanche 28 Juillet 2019 – 30' plus tard

Lieu : PC Course et Parc fermé

Remise des Prix: Lundi 29 Juillet 2019 à partir de 18h30

Lieu: Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis

### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise du 25 au 28 Juillet 2019 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR), un Rallye Automobile dénommé :















### 50° Tour Auto NTR Peugeot - Rallye de la Réunion - Région Réunion

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion en date du 15 avril 2019 sous le numéro 2019/RN/1906/01/04 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 381 en date du 16 mai 2019.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### Comité d'Organisation

Voir page 1

#### Secrétariat du Rallye

Adresse: 1 Rue Bertin - 97400 - SAINT-DENIS

**Téléphone**: 06.92.87.25.60 / 06.92.85.32.41 – **E-mail**: <u>asareunion@orange.fr</u>

Réception des demandes d'engagements : à compter du 26 juin 2019

- JTA 68 Rue André Lardy ZAE La Mare Sainte-Marie: Lundi au Vendredi de 8h à 12 h 14h à 18h
- RS Sport 49 rue Victor Le Vigoureux à St-Pierre

Une permanence se tiendra également le Lundi 15 Juillet de 16h à 20h au siège de l'ASA Réunion, 1 rue Bertin Saint Denis

### Organisateur technique

Nom: ASA Réunion – représentée par M. Didier CODY - 16, Chemin des Avocatiers – 97417 La Montagne

#### 1.1P. OFFICIELS

#### **Observateur FFSA:**

Président des Commissaires Sportifs:

**Commissaires Sportifs:** 

#### Secrétaire :

Directeur de Course :

Directeurs de Course Adjoints PC Course :

Responsable « Rallye 2 »

Directeurs de Course «Epreuves Spéciales» :

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

Adjoints à la Direction de Course « Parcs » :

#### **Commissaires Techniques:**

Responsable « Rallye 2 »

#### Chargés des Relations Concurrents :

Chargée des relations avec la Presse :

Médecin Chef:

Organisateur Technique «Autorité»:

Véhicules Info Sécurité :

Véhicule Balai (Damier):

**Chronométrage / Classements :** T.M.V.R – Maître Fou

M. Samuel TEISSIER - Licence N° 2010

M. Jean RASORI - Licence N° 2320

M. Jean-François HOARAU - Licence N° 19450

M. Jean-Roland GAUD - Licence N° 13779

M<sup>me</sup> Sylvie LATCHOUMANE- Licence N°168221

M. Gérard GHIGO - Licence N°1967

M<sup>me</sup> Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

M. Patrick AGATHE - Licence N° 19014

M<sup>me</sup> Béatrice TRICARD - Licence N°25363

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741
M. Bernard LAURET - Licence N°84354

M. Pascal CHÂTEAU - Licence N°142413

M. Thierry GARBI - Licence N° 16028

M. Alain HOAREAU - Licence N° 13451

M. Djounaid DHALED - Licence N°57167

M. Nicol COCHARD - Licence N°13797

M. Daniel MAILLOT - Licence N° 13744

M. Emmanuel REVELIN - Licence N°189727

M. Mathieu LEVENEUR - Licence N°136152 M<sup>me</sup> Nathalie AGATHE - Licence N° 34374

M. Jérôme DEFAUD - Licence N°175312

Jeronie DEFAOD - Licence N 175512

 $M^{\text{me}}$  Julie SIDIOT - Licence N° 13772

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

M. Didier CODY - Licence N°57607

M. Johny FESSARD - Licence N°43712

M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

M. Jean Louis TECHER - Licence N°58474















#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé :

### 50° Tour Auto NTR Peugeot - Rallye de la Réunion - Région Réunion

compte pour

- Le Championnat de France des Rallyes 2019 2ème Division
- La Coupe de France Coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A La Coupe Groupe R La Coupe Groupe N La Coupe Groupe F2000 La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes, Challenges et Trophées validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 26 Juillet 2019 de 7h30 à 15h30 Lieu : Stade Jean Ivoula – Sainte Clotilde

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 28 Juillet 2019 à 15h45

Lieu : Garage Joël Technic Auto à Sainte Marie. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

### **ARTICLE 2. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

### 50° Tour Auto NTR Peugeot – Rallye de la Réunion – Région Réunion

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le <u>Lundi 15 Juillet 2019 à 20h00</u>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum

### 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - 650 € pour les concurrents inscrits au Championnat de France 2è Division 2019
  - 640 € pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
  - **720 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : Double tarif
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :
- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence « Junior »)
- Photocopie lisible de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

#### 3.2. EQUIPAGES

- **3.2.1.** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.
- **3.2.2.** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.
- 3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).
- **3.2.4**. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.















- 3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye
- **3.2.7.** Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.
- **3.2.8.** Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- **3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée** par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

#### 3.3. ORDRE DE DEPART

**3.3.1.** Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

- 3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :
- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4: 4.1 Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
  - 4.2 Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
  - 4.3 Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
- 4.4 Pilotes désignés comme p<mark>erfo</mark>rmants par l'organisateur en f<mark>onc</mark>tion de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, R4 FIA, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

### **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

### 4.2. PNEUMATIQUES: REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- 1ère Etape: A/B) Saint Paul - Parking du Stade « P.J. Bénard »

- 2ème Etape : C/D/E) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3

- 3<sup>ème</sup> Etape : F) Saint Paul – Parking du Stade « P.J. Bénard »

Il sera délivré à chaque équipage régulièrement engagé 2 plaques d'accès aux parcs pour les véhicules d'assistance. Celles-ci devront être collées sur les véhicules d'assistance dès le début de l'épreuve.

Chaque équipage pourra disposer d'UNE plaque supplémentaire qui sera mise en vente au prix de 100 euros. La demande devra en être faite lors du dépôt de l'engagement à l'épreuve.

Seuls les Véhicules porteurs d'une plaque d'assistance seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- 1ère Etape : A/B) Saint Paul – Parking du Stade « P.J. Bénard » le 26 Juillet 2019 de 14h à 16h

- 2ème Etape : C/D/E) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3 le 27 Juillet 2019 de 7h30 à 10h

- 3ème Etape: F) Saint Paul - Parking du Stade « P.J. Bénard » le 28 Juillet 2019 de 7h30 à 10h

#### 4.3.3. Zones de Ravitaillement

Des zones de ravitaillement en carburant et pneumatiques <u>EXCLUSIVEMENT</u> sont prévues au cours du Rallye (cf. Annexe Itinéraires et Horaires). A l'intérieur de ces zones, aucune <u>autre</u> intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre que l'équipage et/ou 2 membres du personnel d'assistance maximum et porteurs d'un badge.















Les changements de roues fournies sont autorisés. Un seul véhicule d'assistance autorisé pour permettre ces changements de roues (moins de 3,5t).

Cette mesure est prise dans un souci de sécurité compte tenu des micro-climats régnant dans ces secteurs.

#### 4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **5.2. PUBLICITE**

- **5.2.1**. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :
- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 5.1.8 du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.
- **5.2.3**. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Coté Gauche (pilote) : NTR Transport - Livraisons

Coté Droit (copilote) : 100 ans Peugeot - Caillé

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

### **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé 50° Tour Auto NTR Peugeot – Rallye de la Réunion – Région Réunion représente un parcours de 668,85 km.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections. Il comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 162,50 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : La Montagne : 9,80 km
ES 2 : Bois de Nèfles : 10,20 km
ES 3 : Lon-Mon-Poy : 14,20 km
ES 4 : Les Radiers : 14,60 km

ES 5/7 : Notre Dame de la Paix : 17,25 km

ES 9/12 : Montée Panon : 9,65 km
ES 10/13 : Vue Belle : 6,60 km
ES 11/14 : Maison Blanche : 13,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

**6.2.5P.** Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

Samedi 20 Juillet 2019 de 14h à 22h et Mardi 23 Juillet 2019 de 14h à 22h

ES 1 : La Montagne ES 2 : Bois de Nèfles ES 9/12 : Montée Panon















ES 10/13 : Vue Belle ES 11/14 : Maison Blanche

### Dimanche 21 Juillet 2019 de 14h à 22h et Mercredi 24 Juillet 2019 de 14h à 22h

ES 3 : Lon-Mon-Poy ES 4 : Les Radiers

ES 5/7: Notre Dame de la Paix (jusqu'à 18h)

ES 6/8: Les Canots

### ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5P : Epreuves Spéciales

7.5.1p: Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

**7.5.9p**: Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve.

Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celuici leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

### 7.5.17.1p : Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une Epreuve Spéciale, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06.92.65.50.44** 

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

#### 7.5.17.3p : Dépannage

L'Organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage lorsque la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs présents sur l'épreuve pourra être fournie sur demande).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

### 7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 7.5.20P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le Jeudi 25 juillet 2019 de 10h à 17h.

Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture.

Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, <u>même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité</u>, à compter de la parution du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.















### **ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

### **ARTICLE 10. PRIX**

La remise des prix se déroulera le Lundi 29 Juillet 2019 à partir de 18h30 à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.

